



CONTRAT DE LOCATION DE L'ÉGLISE DE COMPESIÈRES

Pour un mariage, prendre contact six mois avant la cérémonie avec le secrétariat de la paroisse (Contact: compesieres@cath-ge.ch ou 022 784 31 03).

Pour une sépulture, contacter une entreprise de pompes funèbres. Les familles ont le choix de verser le produit de la collecte ou de recevoir une facture.

Pour un baptême, contacter le secrétariat qui facture un forfait de 100 Fr.

Tarifs de location Compesières (cochez ce qui convient) :

- Manifestation culturelle unique : 600 Fr. par jour
- Festival ou manifestations culturelles récurrentes : 500 Fr. par jour
- Sépulture Collecte ou facture Paroissien : 300 Fr. Extérieur : 400Fr.
- Mariage Membre de l'Unité pastorale : 300 Fr. Hors UP : 400 Fr.
- Utilisation de l'orgue (avec l'accord de l'organiste expert) 100 Fr.
- Chauffage de l'église (d'octobre à mars) 100 Fr. par jour

Locataire :

Nom du répondant :

Adresse complète :

Tél. Mobile : Courriel :

Genre de manifestation :

Date de la manifestation :

Jour et heure d'entrée dans l'église :

Jour et heure de sortie de l'église :

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location qui fait partie intégrante du présent contrat (lire au verso). Il s'engage à le respecter. Le locataire s'engage à verser le montant de la location sur le compte de la paroisse aussitôt ou à la date fixée d'un commun accord.
(Iban Raiffeisen : CH 36 8080 8009 3392 7624 4).

À, le

Signature :

REGLEMENT DE LOCATION DE L'ÉGLISE DE COMPESIÈRES EN VUE DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

TOUTE LOCATION DE L'EGLISE IMPLIQUE UN GRAND RESPECT DU LIEU.

Les dates de location devront toujours tenir compte des offices religieux. Les sépultures sont prioritaires.

Les sacristies de l'église doivent être fermées à clé, les lumières et les micros éteints après chaque concert ou répétition.

Toute consommation de nourriture, de boissons ou cigarettes est strictement interdite à l'intérieur de l'église. Il est interdit de lancer du riz et des confettis à la sortie de l'église ; seuls les bonbons, les bulles de savon et les pétales de fleurs sont autorisés. Les pétales doivent être balayés après la célébration et le parvis de l'église doit être propre.

Les adjonctions pouvant modifier l'infrastructure de l'église et occasionner des traces indélébiles sont interdites.

Le programme des manifestations doit être soumis, avant la signature du contrat de location, au Conseil de Paroisse pour préavis.

La personne signataire du contrat de location est personnellement responsable de son exécution et de toute détérioration, elle se verra facturer les éventuels frais de remise en état. Les personnes qui ne respectent pas le contrat de location et son règlement en annexe seront exclues d'une future location.

La paroisse ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de vol quel qu'il soit. De plus, le locataire doit être au bénéfice d'une assurance RC afin de couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés aux locaux pendant la durée de la location, dommages qui seraient dus à une négligence volontaire ou involontaire des participants à la manifestation.

Le locataire sera tenu pour responsable de la sécurité des personnes et des biens pendant la durée de la location ; il fera en sorte que les locaux soient rendus dans l'état où ceux-ci lui ont été remis.

Le locataire doit nommer un répondant qui doit être atteignable par le répondant de la Paroisse pendant la période de location. Le nom et les coordonnées du répondant de la Paroisse seront communiqués au locataire en temps voulu.

Adresse du secrétariat des paroisses de Compesières, Veyrier et Troinex :

Chemin Émile-Dusonchet 4, 1256 Troinex, Tél 022 784 31 03, compesieres@cath-ge.ch

Administrateur de la paroisse St Sylvestre : Conseil de paroisse, abbé Philippe Schönenberger

Site de l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias : www.upsca.ch

Site d'information de la paroisse de Compesières : <http://compesieresinfo.blogspot.com>

IBAN Paroisse de Compesières Raiffeisen : CH 36 8080 8009 3392 7624 4



Merci de votre soutien

Comment faire ?

1. Via un smartphone ou un ordinateur, ouvrez l'application de votre banque ou de PostFinance et scannez le code QR. Toutes les informations s'affichent, ajoutez le montant de votre don.
2. Au guichet de l'office postal, présentez le coupon de paiement ci-dessous en ayant indiqué votre nom et le montant de votre don. Vous pouvez aussi envoyer le bulletin de versement à votre banque ou à la poste dans une enveloppe timbrée.
Merci de votre versement !

IBAN Paroisse: CH 36 8080 8009 3392 7624 4

Tout don supérieur à 50 Fr. peut être déduit des impôts.

Récépissé

Compte / Payable à
CH64 3080 8009 3392 7624 4
Paroisse de Compesières
1257 La Croix-de-Rozon

Référence
00 00000 00000 00000 00000 00011

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie Montant

CHF

┌

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant

CHF

┌

Compte / Payable à
CH64 3080 8009 3392 7624 4
Paroisse de Compesières
1257 La Croix-de-Rozon

Référence
00 00000 00000 00000 00000 00011

Payable par (nom/adresse)

┌

└

┌